



Demande rdv prefecture 94

Par **HamzaZ**, le **31/08/2021** à **12:52**

Bonjour, rn
Je vis en France depuis presque un an grâce à un VISA VLS TS qui expire le 8 septembre 2021. rn
J'ai fait une demande de renouvellement de titre de séjour deux mois avant la date d'expiration de ce VISA comme précisée partout sur le site de la prefecture et comme me l'avait conseillé un avocat spécialisé en droit des étrangers. rn
Cependant la date d'expiration de mon VISA arrive dangereusement et je n'ai toujours pas de date de rendez vous. Je crains que cela me pose problème pour mon travail. rn
Est ce que vous pouvez me confirmer que même si je n'ai pas de rendez vous après l'expiration de mon VISA je ne suis pas en état d'illégalité, vu que j'ai déjà commencé les démarches pour le renouveler ?
rn
Merci de vos réponses

Par **Tisuisse**, le **01/09/2021** à **06:37**

Bonjour, rn
Vous avez le récépissé de dépôt de renouvellement ? Si oui, pas d'inquiétude, ce récépissé vous couvre.

Par **HamzaZ**, le **01/09/2021** à **10:07**

Bonjour, rn
J'ai un justificatif qui prouve que j'ai bien déposé une demande de renouvellement mais pas de rdv pour le dépôt du dossier qui aboutirait a un récépissé
rn
Merci

Par **marionduval**, le **01/09/2021** à **12:42**

Bonjour,rnrnJe pense que dans la France de XXI qui ambitionne pour que Paris et sa stationF devienne le centre numérique européen et que déjà pas mal de démarches administratives sont dématérialisées (en ligne), la prise de rdv pr votre titre de séjour aussi se fait en ligne dans votre département.rnrn rnrnAvec le retour des congés des Français à un jour de la rentrée scolaire des enfants, les choses vont aller plus vite. Les congés d'été étant une tradition sacrée en France, les anciens savent que tout marche au ralenti pendant cette période.rnrnConnectez-vous donc à votre préfecture dont vous dépendez plusieurs fois par jour s'il le faut pour la prise de rdv, les créneaux de jour et d'heure de rdv seront certainement plus nombreux.rnrnSi au moins, votre demande de renouvellement en ligne a été instruit par l'administration, je pense que vous êtes "protégée". Mais c'est à vous de vous connecter régulièrement au site pour vérifier si un créneau soit possible.rnrn rnrnBon courage!